



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
VAR-ESTÉREL-MÉDITERRANÉE



LOGEMENT SOCIAL

Développement du parc locatif social

La CAVEM soutient financièrement les opérations de construction, d'acquisition et d'amélioration de logements sociaux.



Les logements sociaux visent à favoriser la mixité sociale et à accueillir les salariés des entreprises locales et les ménages confrontés à certaines difficultés :

- > jeunes actifs ;
- > personnes âgées pour qui la baisse de revenus liée à la retraite ou au décès du conjoint ne permet plus de se loger décemment ;
- > personnes seules suite à une séparation ou un divorce ;
- > familles nombreuses en recherche d'un logement de 4 ou 5 pièces avec un loyer abordable ;
- > personnes vivant dans un logement insalubre.

1376 logements sociaux financés entre 2017 et 2019

Sur les 10 dernières années, le développement du parc locatif social du territoire de la CAVEM s'est accéléré.

De 2017 à 2019, 1376 logements locatifs sociaux ont été agréés et financés par l'Etat avec le soutien financier de la CAVEM grâce à des subventions allouées aux bailleurs sociaux. 939 de ces logements ont été livrés sur cette période.

La CAVEM veille à ce que les logements sociaux soient répartis de manière équilibrée entre les différents quartiers du territoire à travers son Programme Local de l'Habitat (PLH).

Quatre communes assujetties aux obligations issues de l'article 55 de la loi SRU

Les objectifs réglementaires en matière de construction de logements locatifs sociaux liés à la loi SRU (Article 55 de la loi SRU) sont très élevés sur le territoire de la CAVEM. Sont concernées par cette loi les communes de Fréjus, Puget sur Argens, Roquebrune-sur-Argens et Saint-Raphaël.



VOIR AUSSI

> Les programmes immobiliers

> Le Programme Local de l'Habitat

Communauté d'Agglomération Var-Estérel-Méditerranée

624, chemin Aurélien
(rond-point A.Karr)
CS 50133
83707 SAINT-RAPHAËL CEDEX

Du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Tél. : 04 94 19 31 00

Fax : 04 94 19 31 10

<http://www.cavem.fr/logements-locatifs-sociaux/developpement-du-parc-locatif-social-596.html>